



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2009

COMPTE RENDU

L'an deux mille neuf et le vingt cinq mai à 18 H 30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Denis ROCHE, maire.

Date de convocation : 19 mai 2009

Date d'affichage de la convocation : 19 mai 2009

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 20

Nombre de voix : 24

Nombre de procurations : 4

Etaient présents :

M. ROCHE, Mme PEYRIC, Mme PROVOST, Mme MARTIN, M. SCHUBERT,
Mme CARBONELL, M. RICAULX, M. DARAS, M. CHARALAMBOUS,
Mme ZARAGOZA, Mme CAVAUD, Mme PARDAL, Mme CABAUD, M. PASCON,
M. SAUZEDE, M. THERON, M. DUMAS, M. JEAN, Mme BONNET-CARBONELL,
Mme MALAVIEILLE-LADU

Etaient absents :

Mme GOUVERNET, a donné procuration à M. ROCHE.
M. CABANIS, a donné procuration à Mme CABAUD.
M. LEBOURGEOIS.
M. DEROUET, a donné procuration à Mme CARBONELL.
M. VALVERDE.
Mme BARLAGUET.
M. PASCAL, a donné procuration à M. RICAULX.

Secrétaire de séance : M. Grégory THERON.

Ordre du Jour

Informations au conseil municipal

Indemnités des élus.

Station d'épuration de Sinsans – attribution des lots.

FINANCES

1. Association – subventions 2009.
2. Subvention exceptionnelle – F.N.A.C.A.
3. Subvention exceptionnelle – Club photo « Les décliqueurs ».
4. Compte administratif principal 2008.
5. Compte de gestion principal 2008.
6. Maison de retraite - transfert des emprunts de la commune à l'Etablissement public intercommunal médico-social
7. Mise en sécurité du parking et voies d'accès école primaire - demande de subventions auprès du Conseil général du Gard, du Conseil Régional et de l'Etat.
8. Avenue Daniel PORTE – dissimulation du réseau BT issu du poste « Piscine » – Demande d'inscription au programme syndical 2010 du Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard (SMDE).
9. Avenue Daniel PORTE – éclairage public – dissimulation du réseau BT issu du poste « piscine » - Approbation du projet et de son financement.
10. Avenue Daniel PORTE – éclairage public – Demande d'inscription au programme syndical 2010 du Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard (SMDE).
11. Avenue Daniel PORTE – éclairage public – approbation de la convention de coordination pour construction d'installation d'éclairage public avec le Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard (SMDE).
12. Avenue Daniel PORTE – convention de mandat pour l'enfouissement des équipements de communication électroniques avec le Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard (SMDE).
13. Assainissement – travaux pour l'élimination des eaux parasites – programme 2009/2011 – demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et du conseil général du Gard.
14. Revitalisation du centre ancien – lancement de l'étude et demande de subvention au titre du FISAC.
15. Etude pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement hydraulique et de protection des zones habitées contre les inondations. Station d'épuration de Sinsans – attribution des lots

GESTION DU PERSONNEL

16. Création de postes saisonniers - piscine municipale - Maîtres nageurs sauveteurs.
17. Création d'un poste saisonnier– service accueil – adjoint administratif.
18. Indemnité de stage

GESTION ADMINISTRATIVE

19. Bar du foyer communal – prolongation du bail de gérance avec la Sarl BB.
20. Médiathèque – désherbage des ouvrages
21. Syndicat mixte à cadre départemental d'électricité du Gard (S.M.D.E.) – retrait de la commune de LEDIGNAN.
22. Gendarmerie – vœu relatif à l'augmentation des effectifs dans les brigades du canton de Sommières

URBANISME

23. Communauté de communes du Pays de Sommières – mise à disposition d'un terrain communal - Groupe scolaire R. LEENHARDT.
24. Station d'épuration de Sinsans – acquisition d'une parcelle appartenant à M. Yves FESQUET.
25. Station d'épuration de Sinsans – acquisition d'une parcelle appartenant à M. Gérard FOURNIER.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2009

M. le maire soumet le compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2009 à l'approbation de l'assemblée.

Vote :

Nombre de voix	24
Contre	0
Abstention	0
Pour	24

Informations au conseil municipal

Indemnités des élus.

M. le maire indique que les indemnités de fonction des élus s'établissent d'après la population de la commune. La population de Calvisson est concernée par la tranche 3500 à 4999 habitants. Le taux maximal de l'indemnité pouvant être appliqué est le suivant :

55% pour le maire, soit 2063.86 € brut.

22% pour un adjoint ou conseiller, soit 825.55 € brut.

Actuellement, l'indemnité du maire est de 1726,14 € brut mensuel, celle du 1^{er} adjoint de 675.45 € brut mensuel et les autres adjoints et délégués de 562.87 € brut mensuel.

M. le maire rappelle que les réunions communales, intercommunales et autres demandent un investissement important de la part de ces élus.

Station d'épuration de Sinsans

M. le maire rappelle à l'assemblée le projet de construction d'une station d'épuration sur le hameau de Sinsans.

Il indique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 mars dernier pour l'ouverture des plis.

Les lots ont été attribués comme suit :

Lot 1 – Station

Entreprise EPUR NATUR pour un montant de 258 443 € HT.

Lot 2 – Postes de relevage

Entreprise VIDAL pour un montant de 104 200 € HT.

Lot 3 – Réseaux

Entreprise SCAM pour un montant de 169 437 € HT.

M. le maire précise que les travaux devraient commencer fin juin pour une livraison fin octobre 2009.

M. le maire propose ensuite au conseil municipal de rajouter une délibération multiple concernant des demandes de subvention auprès du Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard (SMDE).

Vote :

Nombre de voix	24
Contre	0
Abstention	0
Pour	24

FINANCES

1- Associations – Subventions 2009

M. le maire laisse la parole à M. JEAN qui rappelle la délibération en date du 30 mars dernier qui approuve le budget primitif 2009. Il propose à l'assemblée d'octroyer les subventions aux associations selon la liste détaillée jointe en annexe.

M. JEAN indique que Calvisson au Cœur a déposé une question écrite concernant les subventions.

« M. le maire, le détail fourni pour la séance du conseil municipal ne correspond pas au travail effectué en commission.

Il semble que n'aient pas été reprises les subventions suivantes proposées en commission :

100 euros pour le hand-ball.

100 euros pour Inde Educ-Action.

(le choix ayant été laissé à votre 1^{er} adjoint pour une subvention exceptionnelle).

Il semble aussi qu'une subvention exceptionnelle soit rajoutée pour les décliqueurs. Qui elle aussi n'a pas été discutée en commission. La somme de 57.65€ est certes modique, toutefois ils ont touché pour 2008 150 € de subvention annuelle, plus 120 € de subvention exceptionnelle. La commission, à la demande de l'adjointe, a porté à 300 € la subvention pour 2009 « car ils travaillent beaucoup avec la municipalité ». Si cette subvention exceptionnelle est donnée, on passera donc à 357.65€ pour cette association.

Nous ne pouvons donc que vous rappeler notre opposition à un vote d'une enveloppe globale lors du budget primitif qui malgré la commission officielle va vers des démarches qui sont pour le moins arbitraires ! »

M. JEAN explique qu'en ce qui concerne la subvention pour le hand-ball, il convient d'attendre que l'association ait donné tous les documents relatifs à l'organisation de leur manifestation.

Pour la subvention à Inde Educ-Action, les documents fournis ne donnaient aucune indication sur les actions propres à l'association de Calvisson, mais seulement celles effectuées au niveau départemental ou national. Il attend donc des pièces complémentaires. Une subvention exceptionnelle pourrait donc être octroyée ultérieurement.

Mme CARBONELL souligne le montant important de la subvention accordée à Li Bringaires (21000 €).

M. JEAN explique que cette association organise entre autre la fête votive annuelle et la fête des halles. Elle participe aussi à la soirée d'illumination des moulins ainsi qu'à la foire aux santons.

M. LEBOURGEOIS arrive à 18 H 50.

M. JEAN précise que pour financer en partie la fête votive, l'association bénéficie de l'aide de sponsors et organise des lotos.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'octroyer les subventions aux associations telles que présentées dans l'annexe ci-jointe.
- d'autoriser M. le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Nombre de voix	25
Contre	0
Abstention	0
Pour	25

2- Subvention exceptionnelle – F.N.A.C.A

M. le maire laisse la parole à M. JEAN qui informe le conseil municipal du souhait de la F.N.A.C.A. d'acheter un nouveau drapeau aux couleurs de la République pour les cérémonies de commémoration.

Le montant de l'achat du drapeau est estimé à 120 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder à la F.N.A.C.A. une subvention exceptionnelle d'un montant de 120 €.
- d'autoriser M. le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Nombre de voix	25
Contre	0
Abstention	0
Pour	25

3- Subvention exceptionnelle – Club photo « Les décliqueurs ».

M. le maire laisse la parole à M. JEAN qui informe le conseil municipal que le club photo « Les décliqueurs » ont exposé des photographies lors de la foire aux santons à la demande de la municipalité. Dans ce cadre, ils ont notamment engagé des frais de tirage et de pose sous verre.

Mme BONNET-CARBONELL précise que les photos sont des documents qui seront versés aux archives de la commune.

M. JEAN propose d'accorder une subvention exceptionnelle pour couvrir ces frais pour un montant de 57,65 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder au club photo « les décliqueurs » une subvention exceptionnelle d'un montant de 57,65 €.
- d'autoriser M. le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Nombre de voix	25
Contre	0
Abstention	0
Pour	25

4- Compte administratif principal 2008

L'adjoint aux finances présente au conseil le compte administratif principal 2008 qui s'établit comme suit :

Constat des résultats du compte administratif principal 2007

Soit un déficit en investissement de :	432 820,89 €
Soit un excédent en fonctionnement de :	69 999,61 €
Affectation du résultat en 2008 (1068) :	432 820,89 €

Constat des résultats du compte administratif 2008

La section de fonctionnement

Les recettes de l'exercice 2008	2 611 498,17 €
Les dépenses de l'exercice 2008	2 372 265,36 €
Le résultat antérieur reporté de 2007 (002)	69 999,61 €
Soit un résultat cumulé de la section de	309 232,42 €

La section d'investissement

Les recettes de l'exercice 2008 (dont 1068 de 432 820,89 €)	1 880 027,95 €
Les dépenses de l'exercice 2008	1 280 601,89 €
Le déficit antérieur reporté (001)	432 820,89 €
Soit un résultat cumulé de la section de	166 605,17€
Soit un excédent reporté en 2009 en investissement (001) :	166 605,17 €
Affectation du résultat en 2009 (1068) :	0,00 €
Soit un excédent reporté en 2009 en fonctionnement (002)	309 232,42 €

M. le maire sort de la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2008.

Vote :

Nombre de voix	24
Contre	0
Abstention	0
Pour	24

M. le maire revient dans la salle.

5- Compte de gestion principal 2008

M. DUMAS prend la parole.

Présentation du compte de gestion dressé par le Receveur :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2008.

Vote :

Nombre de voix	25
Contre	0
Abstention	0
Pour	25

6- Maison de retraite – transfert des emprunts de la commune à l'établissement public intercommunal médico-social.

M. le maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 9 décembre 2008 par laquelle il décide de créer un établissement public intercommunal en vue de regrouper les maisons de retraite de Sommières et Calvisson puis il laisse la parole à M. DUMAS.

En conformité avec l'article L 1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) la commune mettra à disposition de l'établissement public le patrimoine immobilier à la date du transfert, soit le 1^{er} juillet 2009.

Dans le cadre de cette mise à disposition, il convient de transférer les emprunts que la commune a contractés en vue de la construction de la maison de retraite (voir annexes).

- Prêt PLA n° 84 4906058 38S, Crédit Foncier de France, avec transfert au 01/08/2009
- Prêt caisse nationale ORGANIC avec transfert au 01/11/2009

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le transfert des emprunts de la maison de retraite de Calvisson vers l'établissement public médico-social intercommunal.
- d'autoriser M. le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Nombre de voix	25
Contre	0
Abstention	0
Pour	25

7- Mise en sécurité du parking et voies d'accès de l'école primaire – demande de subventions auprès du Conseil général du Gard, du Conseil régional et de l'Europe.

M. le maire rappelle à l'assemblée le projet de la municipalité de mise en sécurité du parking et la création d'un déplacement doux sur l'ensemble de la zone de l'école primaire.

Le projet consiste à créer des accès piétons et vélos permettant un cheminement sécurisé. De l'avenue du 11 novembre et de la voie verte jusqu'au groupe scolaire.

Le parking de l'école fera l'objet d'une réhabilitation. Des places de stationnement seront également créées au niveau du boulodrome.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 385 000 € HT. A ce titre, il convient de demander la subvention la plus élevée à l'Etat, au Conseil régional et au Conseil général du Gard.

Mme CARBONELL s'étonne que le parking du boulodrome soit intégré dans ce budget.

M. le maire précise que le projet concerne toute la zone comprise entre le groupe scolaire et le futur complexe sportif. L'aménagement de ce parking en fait donc partie. Son accès se fera par la route qui part du parking de la voie verte situé rue de la glacière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de mise en sécurité du parking rue Daniel Porte avec création d'un cheminement sécurisé pour les piétons d'un montant prévisionnel des travaux de 385 000 € HT.
- de demander la subvention la plus élevée à l'Etat, au Conseil régional, et au Conseil général du Gard.
- d'autoriser M. le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Nombre de voix	25
Contre	0
Abstention	0
Pour	25

**8-Avenue Daniel PORTE – dissimulation du réseau BT issu du poste « Piscine » –
Demande d’inscription au programme syndical 2010 du Syndicat Mixte à Cadre
Départemental d’Electricité du Gard (SMDE).**

Monsieur le maire expose à l’assemblée le projet envisagé pour les travaux : dissimulation du réseau BT issu du poste « Piscine »– avenue Daniel PORTE.

Ce projet s’élève à 10 000,00 € HT soit 11 960,00 € TTC.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le S.M.D.E peut faire réaliser des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d’ouvrage. Il finance les travaux et la TVA, perçoit les aides et les participations de la collectivité concernée.

Définition sommaire du projet :

Le projet consiste à dissimuler les réseaux secs sur l’avenue Daniel PORTE en coordination avec le projet de réaménagement de cette rue. Il est prévu de créer 30 m de réseau électrique basse tension souterrain pour déplacer un coffret RMBT.

A cet effet, il convient de rappeler les conditions d’intervention du S.M.D.E.

Pour les travaux électriques : le S.M.D.E assure la réalisation des travaux qu’il finance aux conditions fixées dans le bilan financier prévisionnel.

Pour les travaux de génie civil de télécommunication : bien que cette compétence ne soit pas acquise par le SMDE, la collectivité peut profiter des moyens techniques du syndicat pour faire réaliser les travaux, quand ceux-ci sont coordonnés avec l’électricité, par application de la convention cadre signée le 8 juin 2005 entre France Télécom, le Conseil général du Gard et le SMDE. Il sera alors établi une convention particulière.

Pour les travaux d’éclairage public : bien que cette compétence ne soit pas acquise par le SMDE, la collectivité peut profiter des moyens techniques du syndicat pour faire réaliser les travaux, quand ceux-ci sont coordonnés avec l’électricité grâce à la mise en œuvre d’une convention de coordination spécifique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D’approuver le projet dont le montant est de 10 000.00 € HT soit 11 960.00 €TTC.
- De demander l’inscription du projet au programme syndical de travaux.
- D’engager la commune à inscrire sa participation dans son budget.
- D’autoriser le SMDE à demander les financements correspondants.
- De verser la participation qui sera définie ultérieurement par délibération.

Vote :

Nombre de voix	25
Contre	0
Abstention	0
Pour	25

9- Avenue Daniel PORTE – éclairage public – dissimulation du réseau BT issu du poste « piscine » - Approbation du projet et de son financement.

Monsieur le maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux : dissimulation du réseau BT issu du poste « piscine » – avenue Daniel PORTE.

Ce projet s'élève à 10 000,00 € HT soit 10 300,00 € TTC de participation de la collectivité.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le S.M.D.E peut faire réaliser des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage.

La participation de la commune incluse une participation aux frais pour investissements de : 10 000,00 €*3% soit 300,00 €, prélevée par le syndicat.

A cet effet, il convient de rappeler les conditions d'intervention du S.M.D.E.

Pour les travaux électriques : le S.M.D.E assure la réalisation des travaux qu'il finance aux conditions fixées dans le bilan financier prévisionnel.

Pour les travaux de génie civil de télécommunication : bien que cette compétence ne soit pas acquise par le SMDE, la collectivité peut profiter des moyens techniques du syndicat pour faire réaliser les travaux, quand ceux-ci sont coordonnés avec l'électricité, par application de la convention cadre signée le 8 juin 2005 entre France Télécom, le Conseil général du Gard et le SMDE. Il sera alors établi une convention particulière.

Pour les travaux d'éclairage public : bien que cette compétence ne soit pas acquise par le SMDE, la collectivité peut profiter des moyens techniques du syndicat pour faire réaliser les travaux, quand ceux-ci sont coordonnés avec l'électricité grâce à la mise en œuvre d'une convention de coordination spécifique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le bilan financier prévisionnel ci-joint,
- De dire que la commune s'engage à inscrire cette dépense à son budget,
- D'autoriser le syndicat à réaliser les travaux d'électricité,
- De dire que la commune versera sa participation de la manière suivante :
 - o Un premier acompte de : 5 000,00 € dès le démarrage des travaux
 - o Un second acompte estimé provisoirement à : 5 300,00 € à la fin du chantier, soit une participation totale estimée à : 10 300,00 €.

De prendre note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

Vote :

Nombre de voix	25
Contre	0
Abstention	0
Pour	25

10 -Avenue Daniel PORTE – éclairage public – Demande d’inscription au programme syndical 2010 du Syndicat Mixte à Cadre Départemental d’Electricité du Gard (SMDE).

Monsieur le maire expose à l’assemblée le projet envisagé pour les travaux : éclairage public– avenue Daniel PORTE.

Ce projet s’élève à 28 000,00 € HT soit 33 488,00 € TTC.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le S.M.D.E peut faire réaliser des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d’ouvrage. Il finance les travaux et la TVA, perçoit les aides et les participations de la collectivité concernée.

Définition sommaire du projet :

Le projet consiste à dissimuler les réseaux secs sur l’avenue Daniel PORTE en coordination avec le projet de réaménagement de cette rue. Il est prévu de créer 250 m de réseau souterrain et 7 candélabres identiques à ceux de l’avenue du 11 novembre.

A cet effet, il convient de rappeler les conditions d’intervention du S.M.D.E.

Pour les travaux électriques : le S.M.D.E assure la réalisation des travaux qu’il finance aux conditions fixées dans le bilan financier prévisionnel.

Pour les travaux de génie civil de télécommunication : bien que cette compétence ne soit pas acquise par le SMDE, la collectivité peut profiter des moyens techniques du syndicat pour faire réaliser les travaux, quand ceux-ci sont coordonnés avec l’électricité, par application de la convention cadre signée le 8 juin 2005 entre France Télécom, le Conseil général du Gard et le SMDE. Il sera alors établi une convention particulière.

Pour les travaux d’éclairage public : bien que cette compétence ne soit pas acquise par le SMDE, la collectivité peut profiter des moyens techniques du syndicat pour faire réaliser les travaux, quand ceux-ci sont coordonnés avec l’électricité grâce à la mise en œuvre d’une convention de coordination spécifique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D’approuver le projet dont le montant est de 28 000.00 € HT soit 33 488.00 €TTC.
- De demander l’inscription du projet au programme syndical de travaux.
- D’engager la commune à inscrire sa participation dans son budget.
- D’autoriser le SMDE à demander les financements correspondants.
- De verser la participation qui sera définie ultérieurement par délibération.

Vote :

Nombre de voix	25
Contre	0
Abstention	0
Pour	25

11- Avenue Daniel PORTE – éclairage public – approbation de la convention de coordination pour construction d’installation d’éclairage public avec le Syndicat Mixte à Cadre Départemental d’Electricité du Gard (SMDE).

Monsieur le maire expose à l’assemblée le projet de réalisation de travaux d’éclairage public à exécuter en coordination avec une opération syndicale d’amélioration des réseaux de distribution d’énergie.

Il rappelle que le SMDE réalise les travaux d’amélioration du réseau de distribution d’énergie électrique et peut faire réaliser des travaux de génie civil d’équipements de communications électroniques sur le territoire des communes adhérentes où il assure la maîtrise d’ouvrage des réseaux électriques.

Il peut également réaliser des travaux coordonnés sur le réseau d’éclairage public dès lors qu’ils sont exécutés concomitamment et qu’ils portent sur le même tracé.

Il établit les commandes et règle les factures.

La collectivité se fait rembourser la TVA correspondante par ses propres moyens auprès des organismes compétents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D’approuver la convention de coordination à conclure avec le syndicat pour les travaux d’éclairage public coordonnés.
- D’accepter les termes financiers suivants :
 - o Opération : éclairage public – av Daniel PORTE
 - o Montant de l’opération : 33 488,00 € TTC (soit 28 000,00 €HT)
 - o Participation aux frais pour investissement (28 000,00*3%) : 840,00 €
 - o Participation totale de la collectivité à verser au SMDE : 34 328,00 €
 - o Montant défini pour l’acompte N°1 : 27 000,00 €
 - o Montant défini pour l’acompte N°2 : 7 328,00 €
- D’autoriser M. le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Nombre de voix	25
Contre	0
Abstention	0
Pour	25

12-Avenue Daniel PORTE – convention de mandat pour l’enfouissement des équipements de communication électroniques avec le Syndicat Mixte à Cadre Départemental d’Electricité du Gard (SMDE).

Monsieur le maire expose à l’assemblée le projet de d’enfouissement des équipements de communication électroniques coordonné à une opération d’amélioration du réseau électrique.

Il rappelle que conformément à l’article L 2224-35 du code général des collectivités territoriales et à la convention cadre départementale pour l’enfouissement des réseaux de communication électroniques du 08 juin 2005, le SMDE peut faire réaliser des travaux de

génie civil d'équipements de communications électroniques sur le territoire des communes adhérentes où il assure la maîtrise d'ouvrage des réseaux électriques.
Le syndicat règle les factures, la TVA comprise et perçoit, en échange, la participation de la commune, laquelle fait son affaire de la perception à son profit des subventions éventuelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la convention à conclure avec le syndicat pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques.
- D'autoriser M. le maire à signer cette convention pour : :
 - o Opération : CG FT– av Daniel PORTE
 - o Montant prévisionnel de l'opération : 26 312,00 € TTC (soit 22 000,00 €HT)
 - o Participation aux frais pour investissement (22 000,00*3%) : 660,00 €
 - o Participation totale de la collectivité à verser au SMDE : 26 972,00 €
 - o Montant défini pour l'acompte N°1 : 13 000,00 €
 - o Montant défini pour l'acompte N°2 : 13 972,00 €
- D'autoriser M. le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Nombre de voix	25
Contre	0
Abstention	0
Pour	25

13- Assainissement Travaux pour l'élimination des eaux parasites – programme 2009/2011 – demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil général du Gard.

M. le maire laisse la parole à M. SCHUBERT qui rappelle à l'assemblée le projet de réalisation d'une station d'épuration de 8500 équivalents habitants à l'horizon 2012.

Il rappelle également les conclusions du schéma directeur d'assainissement réalisé en 2002 qui fait état d'un programme de travaux à réaliser afin d'éliminer les eaux parasites.

La commune a déjà réalisé une reprise des réseaux d'assainissement. Ainsi, 354 m³/ jour (59%) d'eaux parasites ont été supprimés sur le réseau de Calvisson.

La commune doit continuer ses efforts et s'engage à programmer la mise en œuvre des travaux de réhabilitations restants conformément au schéma directeur d'assainissement. Elle réalisera ces travaux selon le programme pluriannuel 2009/2011 sur les voies suivantes : rue Daniel Porte, rue de la glacière, avenue du collège (dans le secteur de la clinique vétérinaire) et rue du 8 mai.

A ce titre, il convient de demander la subvention la plus élevée au Conseil général du Gard et à l'Agence de l'eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le programme pluriannuel 2009/2010 de travaux pour l'élimination des eaux parasites.
- De demander la subvention la plus élevée au Conseil général du Gard et à l'Agence de l'eau.

- D'autoriser M. le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Nombre de voix	25
Contre	0
Abstention	0
Pour	25

14- Revitalisation du centre ancien – lancement de l'étude et demande de subvention au titre du FISAC.

M. le maire rappelle à l'assemblée le projet de la municipalité de redynamisation et réhumanisation du centre du village par l'implantation de commerces de proximité et d'activités artisanales sur la place du Général de Gaulle ainsi que dans les rues adjacentes. Il présente les objectifs du projet joint en annexe.

Ce projet rentre dans le cadre d'un dossier FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) qui pourrait subventionner l'étude à hauteur de 50%. Il convient donc de lancer une étude préalable à la mise en place d'une opération de restructuration du commerce et de l'artisanat.

M. le maire donne lecture du projet :

Projet « coeur de ville »

1 – Le contexte

Présentation de la commune

La ville de Calvisson est un bourg centre de 4600 habitants situé en zone péri-urbaine dans le Gard à 18 km de Nîmes et 40 km Montpellier. Elle est située à proximité de l'autoroute A9 et desservie par la D40 qui relie Nîmes à Sommières.

Riche d'un patrimoine historique et culturel, elle présente un attrait touristique certain.

Avec ses 4600 habitants et un territoire d'une superficie de 2795 ha, la commune de Calvisson, située dans le bassin de vie Vaunageol, est une commune phare du territoire.

La commune est membre de la communauté de communes du pays de Sommières (ccps) qui compte 16 communes et 16103 habitants sur un territoire de 16953 hectares.

Contexte économique

Calvisson fait partie de l'aire urbaine Nîmoise. Les pôles d'emploi principaux sont Nîmes et les zones d'activités du couloir Languedocien (Vergèze, Milhaud, ... jusqu'à Montpellier). La commune offre peu d'emplois : outre l'activité agricole, il s'agit surtout d'emplois liés aux commerces et services du village. Les activités artisanales et industrielles sont peu nombreuses. Le tourisme est encore peu développé, l'ouverture récente d'un village de vacances, qui accueillera à terme 2000 personnes environ, constitue un fort potentiel touristique.

Le projet de parc d'activités du Bois de Minteau, au cœur de la stratégie économique départementale, est une des premières zones d'activités économiques que le conseil général, la CCPS et la commune entendent développer pour promouvoir l'économie du Gard. Plusieurs milliers d'emplois étant attendus à terme sur le site.

2 – Problématique

L'explosion démographique que connaît la commune depuis les années 70, a entraîné une urbanisation importante du village qui s'est considérablement développé en zone périphérique au détriment du centre ancien.

Les nouveaux résidents travaillent et consomment dans les villes voisines.

Cette dernière décennie le centre ancien a connu une forte mutation et souffre aujourd'hui d'un manque d'attractivité et de dynamisme.

Les commerces de proximité et activités artisanales sont installés sur la place du pont qui offre une facilité d'accès, et dans la grand'rue, anciennement très commerçante. Un pôle médico-social se dessine sur la route de la cave, rue adjacente à la place du Pont.

Une zone artisanale, située en périphérie le long du CD 40 a été créée. Quelques artisans se sont installés, une seconde tranche est prévue dans les années à venir.

3 – Le projet : revitaliser le centre ancien

Le projet de la municipalité est de redynamiser et réhumaniser le centre du village en implantant des commerces de proximité et des activités artisanales sur la place principale (place du pont) et dans les rues adjacentes. Ce projet a par ailleurs été largement plébiscité lors des dernières municipales. De plus la commune ne souhaite pas l'implantation de surfaces commerciales en périphérie, un projet de supermarché a d'ailleurs été rejeté à plusieurs reprises par la CDEC (3 fois) et la CNEC (2 fois), la dernière en date du 29 mai 2008.

les objectifs :

- développer l'attractivité du centre ville (*volet économique*)

- favoriser la création et le maintien de commerces, artisans et de services de proximité, de professionnels
- impulser un réseau dynamique de commerçants (association, communication, animation commerciale)
- moderniser et requalifier le centre ville en rendant le centre ville plus accessible, plus cohérent et attractif pour les chalands (modernisation des commerces, signalétique, déplacements doux, mise en valeur des lieux publics, aménagements paysagers, parking...)

- réhumaniser le centre ancien (*volet social*)

- créer du lien social, fédérer les populations (animation socio-culturelle)
- préserver l'identité de la commune et de ses habitants
- développer une politique culturelle et touristique
- améliorer le cadre de vie des résidents

les Moyens

- les partenaires

- la CCI et la CMA
- une association des commerçants locaux (AACC) partie prenante et partenaire du projet,
- la communauté de communes,
- le pays Vidourle Camargue,
- le pays d'accueil du pays de Sommières,
- l'office du tourisme,
- un riche tissu d'associations dynamiques (boutis, cave coopérative, associations culturelles, sportives...),

- les atouts

- le marché dominical,
- le village de vacances qui représente un fort potentiel touristique,
- des bâtiments communaux situés sur la place du pont visibles et facilement accessibles,
- un patrimoine historique et culturel à valoriser (maison Margarot, Eglise...),
- une association de commerçants et d'artisans dynamiques et partenaires du projet,
- une zone d'activités.

- les outils :

- la révision en cours du PLU lancée en juillet 2008,
- la réalisation d'une étude spécifique sur le centre ancien dont l'objectif est de dessiner des parcours piétonniers sécurisés, de créer des parcs de stationnement et surtout de situer les potentialités d'ouvertures de vitrines commerciales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le lancement d'une étude préalable à la mise en place d'une opération de restructuration du commerce et de l'artisanat sur le centre du village.
- de demander la subvention la plus élevée à l'Etat au titre du F.I.S.A.C.
- d'autoriser M. le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Nombre de voix	25
Contre	0
Abstention	0
Pour	25

15- Etude pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement hydraulique et de protection des zones habitées contre les inondations.

M. le maire expose :

Dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) la commune souhaiterait disposer d'une cartographie précise de la zone inondable du ruisseau de l'Escattes sur les zones urbanisées et à urbaniser.

Il apparaît souhaitable d'engager une étude hydraulique qui définira les zonages et les prescriptions relatives au risque d'inondation.

Cette étude, dont le montant prévisionnel est estimé à 100 000 € TTC, pourrait trouver un financement auprès de l'Etat pour 50% et auprès du FEDER pour 30%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'engager l'étude pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement hydraulique et de protection des zones habitées contre les inondations, dont le montant global est estimé à 100 000 euros TTC,
- de solliciter une aide financière auprès de l'Etat (fond Barnier), du FEDER et de tous autres partenaires financiers,
- d'autoriser M. le maire à signer toutes pièces relatives à ce projet.

Vote :

Nombre de voix	25
Contre	0
Abstention	0
Pour	25

GESTION DU PERSONNEL

16- Création de postes saisonniers – piscine municipale – maîtres nageurs sauveteurs.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de créer deux postes de maître nageur sauveteur pour des besoins saisonniers pour une durée maximale de 3 mois à raison de 35 heures par semaine.

Les maîtres nageurs sauveteurs seront titulaires du BEESAN. Ils seront chargés d'assurer la surveillance et la sécurité de la piscine et seront rémunérés au 1er échelon de la grille indiciaire d'éducateur des activités physiques et sportives de 2ème classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de créer deux postes de maître nageur sauveteur pour des besoins saisonniers pour une durée maximale de 3 mois à raison de 35 heures par semaine à compter du 1er juin 2009.
- d'autoriser M. le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Nombre de voix	25
Contre	0
Abstention	0
Pour	25

17- Création d'un poste saisonnier – service accueil - adjoint administratif.

M. le maire informe l'assemblée que dans le cadre de la gestion des congés d'été, il est nécessaire de créer un poste saisonnier d'adjoint technique de 2^{ème} classe selon les besoins du service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe selon les besoins du service à compter du 1^{er} mars 2009.
- d'autoriser M. le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote :

Nombre de voix	25
Contre	0
Abstention	0
Pour	25

18- Indemnité de stage

M. le maire rappelle au conseil le projet d'oenopôle en partenariat avec le Pays Vidourle Camargue. Son élaboration a été confiée à Melle Emilie REMOND, étudiante en première année de Master Territoires et Sociétés, Aménagement et Développement, spécialité Tourisme et Développement Durable des Territoires, dans le cadre d'un stage du 9 février au 5 juin 2009.

M. le maire propose donc d'octroyer une indemnité de stage d'un montant de 1600 € à Melle REMOND compte tenu du travail et de l'investissement fournis sur ce dossier.

Mme BONNET-CARBONELL précise que trois mois de stage seront comptabilisés sur le budget « culture ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder une indemnité de stage d'un montant de 1600 € à Melle Emilie REMOND.
- d'autoriser M. le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Nombre de voix	25
Contre	0
Abstention	0
Pour	25

ADMINISTRATION GENERALE

19- Bar du foyer communal – bail de gérance à la SARL BB – prolongation.

M. le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 9 décembre 2008 concernant le bail de location du bar du foyer communal à la SARL BB pour une durée de 3 mois renouvelable 1 fois.

Le terme de ce bail expire au 05 juin 2009.

Les travaux en cours au dessus du restaurant situé place du Général de Gaulle ne sont pas terminés. Il convient donc de prolonger le bail pour une durée de 3 mois sans renouvellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la prolongation du bail de location du bar du foyer communal à la SARL BB pour une durée de 3 mois à compter du 5 juin 2009.
- d'autoriser M. le maire à signer le bail de location ci-après annexé.

Vote :

Nombre de voix	25
Contre	0
Abstention	02
Pour	23

20- Médiathèque – désherbage des ouvrages.

M. le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de faire un état des lieux du fonds documentaire existant à la médiathèque afin de pouvoir développer celui-ci de façon à proposer aux lecteurs de la médiathèque un fonds varié et équilibré.

Un désherbage régulier (tri de livres abîmés et/ou non empruntés) de celui-ci s'avère indispensable. Le fonds documentaire de la médiathèque a donc fait l'objet d'un nouveau tri, une liste des livres à désherber a été dressée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser M. le maire à faire mettre au pilon ou à faire don à différentes associations, les livres dont la liste est consultable en mairie.
- d'autoriser M. le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Nombre de voix	25
Contre	0
Abstention	0
Pour	25

21- Syndicat mixte à cadre départemental d'électricité du Gard (S.M.D.E.) –retrait de la commune de Lédignan.

M. le maire informe le conseil municipal que le conseil syndical du SMDE a accepté par délibération en date du 9 mars dernier le retrait de la commune de Lédignan en tant que commune isolée.

Conformément à l'article L 5211 -18 du code général des collectivités territoriales, chaque collectivité adhérente au SMDE doit se prononcer ce retrait.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le retrait de la commune de Lédignan du syndicat mixte à cadre départemental d'électricité du Gard.
- d'autoriser M. le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Nombre de voix	25
Contre	0
Abstention	0
Pour	25

22- Gendarmerie – vœu relatif à l'augmentation des effectifs dans les brigades du canton de Sommières.

M. le maire propose au conseil municipal de se prononcer sur un vœu relatif à l'augmentation des effectifs dans les brigades de gendarmerie du canton de Sommières.

M. le maire expose quelques chiffres concernant la délinquance sur le territoire de la brigade « Calvisson- Sommières ».

Nombre de communes : 20.

Nombre d'habitants : environ 35 000 en 2009.

Ration national des gendarmes : 1 gendarme pour 1000 habitants.

Nombre de gendarmes actuel : 26, soit un « déficit » de 9 postes.

Lorsque la nouvelle caserne de Villevieille sera livrée l'effectif total sera de 28 gendarmes.

En 2006, 1630 crimes et délits ont été répertoriés sur le territoire, 1670 en 2007 et 1761 en 2008, dont 974 actes de délinquance dite « de proximité » soit une augmentation de 5.4% en un an.

Mme PROVOST regrette que l'on parle toujours en terme de répression et que le volet « prévention » ne soit pas plus pris en compte. Il est nécessaire d'intégrer les jeunes en difficulté.

M. ROCHE indique qu'il reçoit ponctuellement des jeunes dans son bureau. Il précise que sur toute la population des jeunes de Calvisson, une bande de 10 pose des problèmes. Dans cette bande il n'y a « que » trois meneurs...Il existe une procédure de réparation pénale qui réunit le maire, la police municipale, des éducateurs. Le principe est que les jeunes qui ont commis des dégradations sur des biens publics réparent les dommages ; à l'issue «un débriefing » a lieu en présence de tous les personnes impliquées dans ce dispositif et notamment les parents. Il informe l'assemblée que lors de l'inauguration de la caserne de Calvisson, il fera état de la délibération prise par le conseil municipal.

M. ROCHE propose de voter à bulletin secret si des conseillers le désirent : aucun membre de l'assemblée n'en exprime le désir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et considérant :

- l'augmentation très importante de la population dans ce secteur.
- l'augmentation des actes d'incivilité et de délinquance.
- le sentiment d'insécurité dont les administrés font part régulièrement en mairie.
- le positionnement au cœur de 3 agglomérations avec des quartiers sensibles (Lunel, Nîmes et Montpellier).
- les efforts budgétaires importants consentis par la communauté de communes du Pays de Sommières pour l'achat d'un terrain d'emprise et la construction de nouveaux locaux de gendarmerie et de logements pour les gendarmes à Villevieille.
- les efforts budgétaires importants consentis par la commune de Calvisson pour la construction d'une caserne de gendarmerie à Calvisson sur un terrain communal.

décide :

- de porter à la connaissance des autorités de l'Etat le besoin croissant en termes d'effectifs dans la communauté de gendarmerie de Sommières-Calvisson.
- d'engager une action visant à solliciter auprès de l'Etat l'augmentation des effectifs de la communauté de gendarmerie de Sommières-Calvisson.

A cet effet, les communes ayant délibéré positivement sur ce vœu le communiqueront à Monsieur le Préfet du Gard pour transmission à Madame le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales, compétente en la matière.

Une copie sera adressée à l'ensemble des parlementaires gardois en sollicitant de ces derniers de relayer le souhait des communes auprès des autorités compétentes.

Vote :

Nombre de voix	25
Contre	0
Abstention	0
Pour	25

URBANISME

23- Communauté de communes du Pays de Sommières – mise à disposition d’un terrain communal – Groupe scolaire R. LEENHARDT.

M. le maire rappelle au conseil municipal que M. l’inspecteur d’Académie a décidé d’ouvrir une classe élémentaire supplémentaire au groupe scolaire R.LEENHARDT pour la prochaine rentrée.

La communauté de communes du Pays de Sommières, compétente en matière scolaire, a décidé d’installer un deuxième algéco afin de recevoir les élèves.

Il convient donc d’agrandir la cour de l’école afin de pouvoir procéder à son installation en mettant à disposition de la CCPS une bande de terrain supplémentaire dans le prolongement du premier algéco, le long de la voie verte.

Mme CARBONELL, au nom de l’association des parents d’élèves et en tant que représentante au sein du conseil d’école, soulève le problème récurrent des sanitaires. Leur programmation avait été évoquée au début de l’année scolaire avec la communauté de communes. Depuis lors, il semble que ce dossier soit laissé en suspens. Or la construction de nouveaux sanitaires est indispensable compte tenu de l’augmentation du nombre d’élèves.

M. JEAN acquiesce et indique que la CCPS projetait de réaliser les travaux fin 2009 pour une livraison début 2010. Il indique qu’il avait informé MM VALETTE et LERASLE qu’il n’était pas d’accord. Il recontactera la CCPS à ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de mettre à disposition de la communauté de communes du Pays de Sommières une bande terrain d’une surface de 1542 m² issue de la parcelle cadastrée section AD 661 (anciennement AD441), lieu dit « sous la gare ».
- d’autoriser M. le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Nombre de voix	25
Contre	0
Abstention	0
Pour	25

24- Station d’épuration de Sinsans – acquisition d’une parcelle appartenant à M. Yves FESQUET.

M. le maire informe le conseil municipal qu’il est nécessaire de procéder, pour partie, à l’acquisition d’une parcelle dans le cadre du projet de la station d’épuration de Sinsans.

Le terrain concerné est cadastré section A 372, appartenant à M. Yves FESQUET pour une contenance de 105 m². A Le montant de l'achat sera de 2 euros le m². Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle indiquée ci-dessus pour la somme de 210 euros pour une contenance de 105 m².
- De dire que les frais d'acte seront à la charge de la commune.
- D'autoriser M. le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote :

Nombre de voix	25
Contre	0
Abstention	0
Pour	25

25- Station d'épuration de Sinsans – acquisition d'une parcelle appartenant à M. Gérard FOURNIER.

M. le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder, pour partie, à l'acquisition d'une parcelle dans le cadre du projet de la station d'épuration de Sinsans.

Le terrain concerné est cadastré section A 423, pour une contenance de 117 m².

Le montant de l'achat sera de 2 euros le m². Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle indiquée ci-dessus pour la somme de 234 euros pour une contenance de 117 m².
- De dire que les frais d'acte seront à la charge de la commune.
- D'autoriser M. le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote :

Nombre de voix	25
Contre	0
Abstention	0
Pour	25

M. le maire indique que des questions écrites de « Calvisson au cœur » ont été déposées.

« Question N°1 :

La distribution du votre questionnaire sur les arènes pose de nombreuses questions.

- pourquoi celui-ci n'a pas été débattu en conseil municipal ?
- à quelle fin sont ils numérotés manuellement ?
- comment sera -t-il dépouillé ?
- par qui ?
- comment sera garantie l'impartialité de ce dépouillement ?

- quel coût estimé pour ce dossier ?
- quel coût pour ce questionnaire, sa distribution, son dépouillement ?

M. le maire estime que l'on ne peut pas débattre de tout en conseil. La participation de la population peut se faire de multiples façons (réunions d'information, réunions de comités consultatifs etc...). Il indique que ce questionnaire a été réalisé par un jeune étudiant en 2^{ème} année d'IUT « Gestion des entreprises et administration ». Ce questionnaire entre dans le cadre d'un stage non rémunéré. Il s'agit de Nathan MARTIN (fils de Mme Véronique MARTIN). M. le maire précise que Nathan lui a soumis son projet lors d'un rendez-vous et que lui-même a trouvé que l'idée était bonne. Il lui a donc donné son accord. En ce qui concerne le dépouillement, un relevage des questionnaires est effectué 2 fois par jour par Nathan. Les données sont ensuite saisies sur un logiciel SPHINX à l'IUT. Cette opération a nécessité 6000 photocopies (dont 4000 effectuées à la mairie) et 2000 agrafes (fournies gratuitement par un particulier ainsi que l'urne mise à disposition à l'accueil de la mairie). Concernant le numérotage, il ne s'agit pas de « fichier » les personnes mais d'éviter que des photocopies « sauvages » soient effectuées et faussent ainsi le résultat du sondage.

M. RICAULX pense que c'est un sujet important et que beaucoup de personnes se sont interrogées sur le numérotage des feuilles en particulier. Il propose que le questionnaire soit refait par un professionnel.

M. ROCHE indique que ce questionnaire a été élaboré par Nathan et son professeur et ensuite validé par lui-même. Il fait remarquer le projet des arènes figurait au programme de sa campagne.

Mme BONNET-CARBONELL explique que le numérotage des feuilles est une technique de sondage apprise par les étudiants.

M. le maire lit ensuite la question suivante.

« Question N°2

L'association Cadre de vie Calvisson, nous a fait passer une liste de questions, n'ayant pas eu la réunion que vous nous aviez proposé lors d'un précédent conseil municipal pour débattre de ce dossier nous vous les posons par écrit pour avoir des réponses en séance publique.

« Monsieur le maire, mesdames et messieurs les conseillers,

« La question n'est pas à l'ordre du jour, nous attendons les projets des entreprises » : tel est depuis plusieurs mois maintenant la version lue, relue et entendue par les Calvissonnais. Pour nombre d'entre eux, ce discours est insuffisant : le dossier est bien d'actualité comme l'attestent les travaux réalisés par Lafarge ainsi que les différents contacts avec des entreprises don nous avons pu avoir l'écho.

La mairie a donc décidé de s'en remettre aux professionnels. Etonnante conception de l'action publique où l'on demande au monde économique de faire des propositions, sans avoir fixé le cap. Avant d'interroger les entreprises, il nous semble nécessaire de définir ce que l'on souhaite. Rouvrir la carrière à l'exploitation est une décision politique, comme l'a d'ailleurs démontré le maire de Boissières en s'opposant sans ambiguïté à l'ouverture d'une carrière sur la commune. Rouvrir la carrière de Canterdrix à travers du dépôt d'inerte ou de l'extraction serait en contradiction avec les orientations affichées pendant

votre campagne. Ceci d'autant plus que vous n'avez aucun mandat des habitants sur cette question.

Nous souhaitons que vous répondiez aux questions suivantes :

A Pouvez vous enfin nous indiquer les différents types de projet dont vous avez connaissance ?

B Oui ou non êtes vous prêts à remettre en activité le site et avec quels objectifs ?

C Etes vous disposés à organiser rapidement une réunion, sur le devenir de la carrière, afin, non pas d'analyser les offres, mais de fixer des objectifs en concertation avec les habitants ?

D L'association Calvisson Cadre de Vie a mis en place un atelier sur le devenir du site. Seriez vous disposés à réfléchir avec l'association sur d'autres orientations ? »

Nous avons repris intégralement le texte de l'association Calvisson Cadre de Vie car Calvisson au Cœur n'a pu fournir aucune information à l'association, les membres d'opposition n'ayant pas été réunis ou consultés sur ce dossier.

Nous sommes solidaires de ces demandes légitimes et nous demandons sans augurer de vos réponses, à minima ;

Un questionnaire à la population comme pour votre projet d'arènes ! »

M. le maire indique qu'il n'a toujours pas plus d'éléments à fournir. Il rappelle que la carrière est abandonnée depuis 14 ans et que sa mise en sécurité a commencé le 6 mai dernier et devrait durer environ 4 semaines. Plusieurs options se présentent :

- laisser le site en l'état.
- rouvrir la carrière à l'exploitation.
- réaménager le site.

M. le maire explique que 2 entreprises sont spontanément venues le voir pour proposer de fournir des projets. Projets qu'elles n'ont toujours pas déposés et qui devraient consister soit en l'aménagement du site après extraction, soit en l'apport d'inertes puis aménagement du site.

Intervention d'une personne dans l'assistance : pourquoi aménager la carrière en site de spectacle si des arènes sont construites ?

M. le maire indique que des spectacles « son et lumière » pourraient être envisagés.

Intervention d'une personne dans l'assistance : la circulation sur la déviation est déjà dangereuse, elle serait aggravée par le passage de camions. De plus, une exploitation courte chez les carriers ça n'existe pas !

M. le maire explique qu'il faut dans ce cadre, s'entourer de toutes les précautions juridiques nécessaires. En tout état de cause, actuellement rien n'a été décidé et il n'a pas tous les éléments en main.

Interventions de personnes dans l'assistance : D'autres projets peuvent être étudiés tel qu'une installation photovoltaïque...ou un site de varappe...ou un site écologique remarquable...

M. le maire propose qu'une réunion soit organisée avec des représentants de l'association « Calvisson Cadre de Vie » afin de discuter de tous ces points.

Intervention d'une personne dans l'assistance : M. le maire, le débat qui vient d'avoir lieu sera-t-il retranscrit dans le compte-rendu du conseil ?

M. le maire indique que les différentes interventions seront reprises dans le compte rendu.

La séance est close à 21 H 00.